

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l’article L311-9 du code des relations entre le public et l’administration, la liste suivante des délibérations du Conseil d’agglomération examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,

www.m2a.fr :

Communauté d’Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

(Convocations envoyées les 11 et 18 mars 2025)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D’AGGLOMÉRATION SÉANCE DU 24 MARS 2025 À 17 H 30

Sous la présidence de Fabian JORDAN

Quorum pour 104 élus en exercice : 53 élus présents.

PRÉSENTS (83) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHEL, M. BELLONI, M. BERGDOLL (jusqu’au point 15° compris), M. BEYAZ, M. BITSCHENE, M. BLANQUIN, Mme BOESCH, Mme BUCHERT (à partir du point 2°), M. BUX, M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme DHALLENNE (à partir du point 2°), M. DUSSOURD (à partir du point 2° jusqu’au point 15° compris), M. EHRET (jusqu’au point 17° compris), M. ENGASSER (à partir du point 2°), M. FUCHS, Mme GERRER, M. GIRONA, Mme GOBILLON, Mme GOETZ, Mme GOLDSTEIN (à partir du point 2° jusqu’au point 33° compris), M. GREILSAMMER, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HILLMEYER, M. HOMÉ (jusqu’au point 31° compris), Mme HOTTINGER, M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF (jusqu’au point 31° compris), M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LOISEL, Mme LUTOLF-CAMORALI (à partir du point 2°), Mme LUTZ, Mme MATHIEU-BECHT, Mme MEHLEN (jusqu’au point 29° compris), M. MENSCH (à partir du point 2° jusqu’au point 33° compris), M. METZGER (jusqu’au point 27° compris), Mme MEYER, Mme MIMAUD (jusqu’au point 20° compris), M. MINERY (jusqu’au point 29° compris), M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN, M. NICOLAS (jusqu’au point 36° compris), M. OBERLIN (jusqu’au point 28° compris), M. ONIMUS, Mme PAUGAM, M. PULEDDA, M. QUIN (jusqu’au point 30° compris), Mme RAPP, Mme RENCK, M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER (jusqu’au point 29° compris), M. SASSI (jusqu’au point 15° compris), Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, Mme SCHWEITZER (à partir du point 2°), M. SIMEONI, Mme SIMON, Mme SORNIN (à partir du point 2°), M. STEGER (jusqu’au point 22° compris), M. STRIFFLER, M. STURCHLER (à partir du point 2° jusqu’au point 34° compris), Mme TALLEUX (jusqu’au point 29° compris), M. TORANELLI, M. TRIMAILLE (à partir du point 2° jusqu’au point 26° compris), M. VIOLA, M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZAGAOUI, Mme ZELLER et M. ZIMMERMANN.

EXCUSÉS / ABSENTS (5) : M. BECHT, M. GUTH, M. KRZEMINSKI, M. PAUVERT et Mme RITZ.

PROCURATIONS (16) : M. BEHE à M. BELLONI (sauf points n°26, n°28 et n°30), Mme BONI DA SILVA à M. JUNG, Mme BOUAMAIED à Mme LOISEL, M. BOUILLÉ à M. STEGER (sauf point n°24), M. CAUSER à M. BEYAZ, Mme CORNEILLE à M. NICOLAS (sauf point n°24), M. COUCHOT à Mme RAPP (sauf point n°29), M. D'ORELLI à M. OBERLIN, Mme EL HAJJAJI à Mme PAUGAM, M. GOEPFERT à M. JORDAN (sauf points 26, 32 et 33), Mme JENN à M. SCHILDKNECHT (sauf point n°30), M. SALZE à M. JULIEN (sauf point n°24 et point n°29), M. SCHILLINGER à M. STURCHLER (jusqu'au point 34° compris), M. SCHIRCK à Mme LIERMANN, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK à Mme SORNIN (sauf point n°24) et Mme SUAREZ à Mme MOTTE (sauf point n°24).

Procurations temporaires : M. BERGDOLL à M. BITSCHENE (à partir du point 16°), M. HOMÉ à Mme LUTOLF-CAMORALI (à partir du point 32°), Mme MEHLEN à M. HAGENBACH (à partir du point 30°), M. METZGER à Mme ZAGAOUI (à partir du point 28°), Mme MIMAUD à M. BUX (à partir du point 21°), M. SASSI à Mme SCHWEITZER (à partir du point 16°) et Mme TALLEUX à Mme MEYER (à partir du point 30°).

Les membres du Conseil d'agglomération ont adopté les délibérations suivantes :

- | | |
|-------------------------|---|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance |
| | M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés. |
| 2° Procès-verbal | Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025 |
| | Le procès-verbal du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. |
| N° de la délibération : | Titre de la délibération : |
| 3° | Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation |
| | Le Conseil d'agglomération est informé des délibérations et décisions prises par délégation. |

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l’article L311-9 du code des relations entre le public et l’administration, la liste suivante des délibérations du Conseil d’agglomération examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,

www.m2a.fr :

Communauté d’Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

(Convocations envoyées les 11 et 18 mars 2025)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D’AGGLOMÉRATION SÉANCE DU 24 MARS 2025 À 17 H 30

Sous la présidence de Fabian JORDAN

Quorum pour 104 élus en exercice : 53 élus présents.

PRÉSENTS (83) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHEL, M. BELLONI, M. BERGDOLL (jusqu’au point 15° compris), M. BEYAZ, M. BITSCHENE, M. BLANQUIN, Mme BOESCH, Mme BUCHERT (à partir du point 2°), M. BUX, M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme DHALLENNE (à partir du point 2°), M. DUSSOURD (à partir du point 2° jusqu’au point 15° compris), M. EHRET (jusqu’au point 17° compris), M. ENGASSER (à partir du point 2°), M. FUCHS, Mme GERRER, M. GIRONA, Mme GOBILLON, Mme GOETZ, Mme GOLDSTEIN (à partir du point 2° jusqu’au point 33° compris), M. GREILSAMMER, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HILLMEYER, M. HOMÉ (jusqu’au point 31° compris), Mme HOTTINGER, M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF (jusqu’au point 31° compris), M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LOISEL, Mme LUTOLF-CAMORALI (à partir du point 2°), Mme LUTZ, Mme MATHIEU-BECHT, Mme MEHLEN (jusqu’au point 29° compris), M. MENSCH (à partir du point 2° jusqu’au point 33° compris), M. METZGER (jusqu’au point 27° compris), Mme MEYER, Mme MIMAUD (jusqu’au point 20° compris), M. MINERY (jusqu’au point 29° compris), M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN, M. NICOLAS (jusqu’au point 36° compris), M. OBERLIN (jusqu’au point 28° compris), M. ONIMUS, Mme PAUGAM, M. PULEDDA, M. QUIN (jusqu’au point 30° compris), Mme RAPP, Mme RENCK, M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER (jusqu’au point 29° compris), M. SASSI (jusqu’au point 15° compris), Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, Mme SCHWEITZER (à partir du point 2°), M. SIMEONI, Mme SIMON, Mme SORNIN (à partir du point 2°), M. STEGER (jusqu’au point 22° compris), M. STRIFFLER, M. STURCHLER (à partir du point 2° jusqu’au point 34° compris), Mme TALLEUX (jusqu’au point 29° compris), M. TORANELLI, M. TRIMAILLE (à partir du point 2° jusqu’au point 26° compris), M. VIOLA, M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZAGAOUI, Mme ZELLER et M. ZIMMERMANN.

EXCUSÉS / ABSENTS (5) : M. BECHT, M. GUTH, M. KRZEMINSKI, M. PAUVERT et Mme RITZ.

PROCURATIONS (16) : M. BEHE à M. BELLONI (sauf points n°26, n°28 et n°30), Mme BONI DA SILVA à M. JUNG, Mme BOUAMAIED à Mme LOISEL, M. BOUILLÉ à M. STEGER (sauf point n°24), M. CAUSER à M. BEYAZ, Mme CORNEILLE à M. NICOLAS (sauf point n°24), M. COUCHOT à Mme RAPP (sauf point n°29), M. D'ORELLI à M. OBERLIN, Mme EL HAJJAJI à Mme PAUGAM, M. GOEPFERT à M. JORDAN (sauf points 26, 32 et 33), Mme JENN à M. SCHILDKNECHT (sauf point n°30), M. SALZE à M. JULIEN (sauf point n°24 et point n°29), M. SCHILLINGER à M. STURCHLER (jusqu'au point 34° compris), M. SCHIRCK à Mme LIERMANN, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK à Mme SORNIN (sauf point n°24) et Mme SUAREZ à Mme MOTTE (sauf point n°24).

Procurations temporaires : M. BERGDOLL à M. BITSCHENE (à partir du point 16°), M. HOMÉ à Mme LUTOLF-CAMORALI (à partir du point 32°), Mme MEHLEN à M. HAGENBACH (à partir du point 30°), M. METZGER à Mme ZAGAOUI (à partir du point 28°), Mme MIMAUD à M. BUX (à partir du point 21°), M. SASSI à Mme SCHWEITZER (à partir du point 16°) et Mme TALLEUX à Mme MEYER (à partir du point 30°).

Les membres du Conseil d'agglomération ont adopté les délibérations suivantes :

- | | |
|-------------------------|---|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance |
| | M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés. |
| 2° Procès-verbal | Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025 |
| | Le procès-verbal du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. |
| N° de la délibération : | Titre de la délibération : |
| 3° | Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation |
| | Le Conseil d'agglomération est informé des délibérations et décisions prises par délégation. |

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Finances

- 4° 2562C Budget principal : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2562C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 5° 2563C Budget annexe de l'eau : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2563C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 6° 2564C Budget annexe chauffage urbain : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2564C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 7° 2565C Budget annexe transports urbains : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2565C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 8° 2566C Budget annexe ZAE Bantzenheim : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2566C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 9° 2567C Budget annexe ZAE Amélie 4 : vote du budget primitif 2025 (7.1.1/2567C)
Projet envoyé le 11 mars 2025
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 10° 2571C Budget principal : vote des autorisations de programme 2020-2027 (7.10.1/2571C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

11° 2609C Dotation de solidarité communautaire : répartition au titre de l'année 2025 (7.6/2609C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

12° 2650C Tarifs communautaires : révision des tarifs pour services rendus pour 2025 (7.10.5/2650C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

13° 2679C Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées : fixation des taux pour l'année 2025 (7.2/2679C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

14° 2680C Taxe de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : fixation du produit au titre de l'année 2025 (7.2/2680C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

15° 2681C Fiscalité directe locale : fixation des taux pour l'année 2025 (7.2/2681C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Pacte de gouvernance

16° 2684C Conseil de développement de Mulhouse Alsace Agglomération : rapport d'activité 2024 (5.7.9/2684C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Ressources humaines

- 17° 2668C Personnel : ajustement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (4.5/2668C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 18° 2643C Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : renouvellement de la convention pour les années 2025 à 2027 (4.1.8/2643C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 19° 2691C Mise à jour du tableau des effectifs (4.1.1/2691C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Emploi

- 20° 2353C Association REAGIR : attribution de la subvention 2025 (7.5.6/2353C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 21° 2395C Association SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace : attribution de la subvention 2025 (7.5.6/2395C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 22° 2631C Association SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace : attribution de la subvention 2025 pour les dispositifs Boussole des Jeunes et Loj'Toît (7.5.6/2631C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

23° 2632C École de la Deuxième Chance (E2C 68) : attribution d'une subvention pour l'année 2025 (7.5.6/2632C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

24° 2620C Association la MEF68 : attribution d'une subvention pour l'année 2025 (7.5.6/2620C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Enseignement supérieur

25° 2547C Convention de partenariat 2025 entre Mulhouse Alsace Agglomération et la classe Prépa Talents de l'Université de Haute-Alsace (8.1/2547C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Développement économique

26° 2640C Agence de Développement de l'Alsace (ADIRA) : attribution d'une subvention pour 2025 (7.5.6/2640C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

27° 2642C Association du Technopole Mulhouse : subvention annuelle pour 2025 (7.5.6/2642C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

28° 2641C SAEML Parc des Expositions : subvention pour l'organisation du Salon de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle (SOREP) (7.4/2641C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Urbanisme et aménagement

- 29° 2689C Agence de la Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT Sud-Alsace) : programme partenarial 2025 (7.5.6/2689C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 30° 2690C Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions de Mulhouse : engagement de la procédure (1.2.1/2690C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 31° 2695C Demande d'autorisation environnementale de la SCI COQ INVEST à Pulversheim : avis sur projet (2.2.1/2695C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Attractivité, développement touristique et culturel

- 32° 2597C Association de gestion du musée de l'impression sur étoffes : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 (7.5.6/2597C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 33° 2685C Agence d'attractivité : avance sur subvention de fonctionnement 2025 (7.5.6/2685C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Sport

- 34° 2645C Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Strasbourg (CREPS) : renouvellement de la convention partenariale en vue de l'évolution de l'offre de formation professionnelle dans les métiers du sport et de l'animation (7.5/2645C)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Environnement et énergie

35° 2619C Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire (5.7.9/2619C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

36° 2621C Réseau de chaleur décarboné « Mulhouse Centre Agglomération » : choix du mode de gestion et lancement de la délégation de service public (1.2.1/2621C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

37° 2693C Biodiversité : réponse à l'appel à projet trame verte et bleue pour un secteur de 6 communes (8.8/2693C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Eau

38° 2662C Mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable lotissement « Néolia » rue de Rumersheim à Bantzenheim : convention de maîtrise d'œuvre (1.4/2662C)

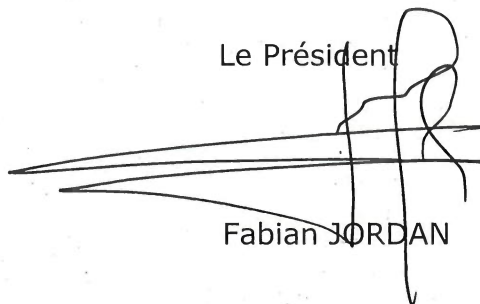
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

39° 2630C Mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable lotissement « Néolia » rue de Mulhouse à Reiningue : convention de maîtrise d'œuvre (1.4/2630C)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fin de la séance à 20 H 55.

Le Président



Fabian JORDAN

- **Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération : www.m2a.fr.**
- **Les personnes intéressées peuvent demander communication des délibérations et des procès-verbaux de séance au Secrétariat des assemblées délibérantes de Mulhouse Alsace Agglomération, Maison du Territoire 9 avenue Konrad Adenauer - Sausheim, 3^{ème} étage, bureau n°308.**